

chantiers coopératifs

revue de la Fédération des Scop du BTP

Le 15 janvier dernier, nous avons signé avec la Confédération générale des Scop (CG Scop) une charte de bon fonctionnement ayant pour objectif de coordonner nos réseaux respectifs (nos fédérations régionales d'un côté, et les unions régionales de l'autre) dans le cadre d'un plan de développement orienté notamment sur la transmission d'entreprises en Scop.

La transmission d'une entreprise, quel que soit son statut, est toujours un moment délicat.

Nombre d'entreprises échouent dans le cadre de leur transmission, et, chaque année, certaines d'entre elles disparaissent faute de repreneurs. Cela est évidemment très dommageable pour les dirigeants, pour les tissus économiques locaux et pour l'ensemble des salariés concernés.

Dans ce contexte, plus il y a de possibilités de transmission, et plus la probabilité que l'une d'entre elles soit bonne est élevée. La transmission

en Scop n'est pas la solution, c'est une solution. Et c'est une solution trop souvent méconnue. Bien sûr, cette situation est parfois due à l'insuffisante notoriété des Scop chez les chefs d'entreprise, mais elle est surtout liée à la méconnaissance des mécanismes qui permettent de transformer une société de droit commun en Scop. Souvent, les dirigeants ont le sentiment qu'une telle transformation serait une forme de don de leur entreprise à leurs salariés. Or, ce n'est évidemment pas le cas : une transformation en Scop est d'abord un rachat classique qui permet au cédant de réaliser son patrimoine entrepreneurial ; une fois ce rachat effectué, c'est alors que la transformation a lieu en mobilisant le plus grand nombre possible de ses salariés.

édito

Scop du BTP, souvent des références dans leur métier

Les entreprises de BTP se prêtent formidablement bien au statut de Scop, car leurs salariés sont habitués à assumer de lourdes responsabilités et à travailler en autonomie. Ils sont souvent aptes à relever le challenge d'assurer collectivement la pérennité de « leur boîte ». L'ensemble de nos Scop, dans toutes les régions de France, sont des exemples de cette capacité, et nombre d'entre elles, particulièrement respectées par leurs pairs de droit commun, sont des références dans leur métier.

La charte signée avec la CG Scop va nous permettre de faire bénéficier nombre de projets de transformation de toute la connaissance juridique, de tout l'accompagnement et de toutes les possibilités de financement dont dispose la Confédération, ce qui sera un formidable complément à l'expertise sectorielle de notre Fédération.

Ce doit être un objectif pour chacun d'entre nous de faire connaître auprès de tous les acteurs du BTP cette possibilité de transmission en Scop. Collectivement, c'est un devoir que nous devons à la profession et, oserais-je dire, au pays, tant il est dramatique de voir une entreprise disparaître faute de repreneur.





sommaire

Pages 3-4



interview

PRO BTP

Daniel Marie
Président de la sommitale
du groupe PRO BTP

**La gestion paritaire à but non lucratif,
un modèle menacé ?**

Page 6



Tribune

**Les associations ouvrières du BTP,
matrices du mouvement Scop**

Patricia Toucas-Truyen
Historienne
Chargée d'étude à la Recma

Page 8



Jeunes pousses

ISOSCOOP :
La confiance en partage

l'interview

PRO BTP : La gestion paritaire à but non lucratif



Daniel Marie, ancien dirigeant de AEL (Limoges), est président de l'association sommitale du groupe PRO BTP¹ depuis janvier 2018. Il évoque pour Chantiers coopératifs le rôle, les missions et les défis incombant à cette institution paritaire à but non lucratif qui gère la protection sociale complémentaire du BTP.

PRO BTP est une institution incontournable, cependant son fonctionnement est méconnu. Pourriez-vous nous en rappeler les grandes lignes ?

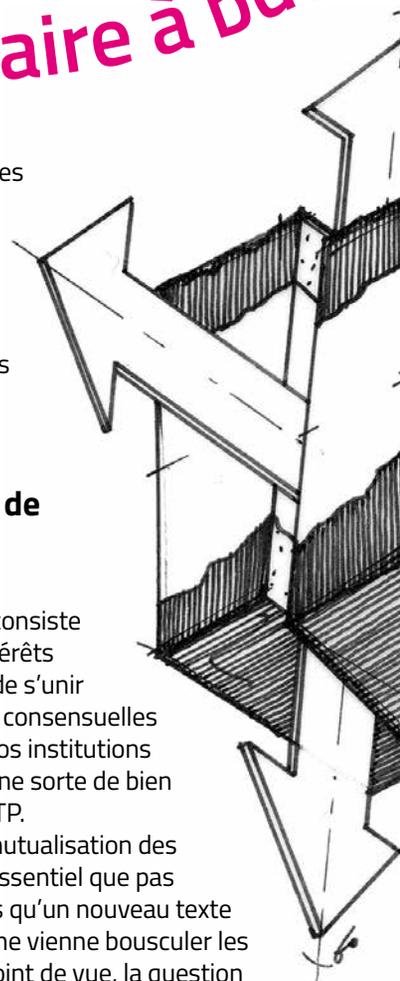
D. M. – À l'origine, en raison des spécificités du BTP et de la diversité des entreprises, les acteurs de la profession souhaitaient que la politique sociale soit mise en œuvre par des organismes sociaux centralisés. Cette volonté s'est traduite notamment par la constitution du groupe PRO BTP en mars 1993, ce qui a permis le regroupement de six institutions de retraite et prévoyance du BTP créées à la Libération. Deux principes ont guidé son orientation. D'une part, la mutualisation des moyens et, d'autre part, la solidarité entre les entreprises et envers les salariés, ce qui constitue les deux faces de ce que l'on nomme le paritarisme, clé de voûte de la gouvernance du groupe² et de ses diverses institutions. Ce paritarisme se décline lui-même en deux volets, le paritarisme de négociation, relatif aux accords collectifs, et le paritarisme de gestion, qui a pour but la gestion en commun des organismes que nous avons créés ensemble.

En outre, l'organisation de PRO BTP s'articule entre l'association sommitale, qui définit la politique et les orientations stratégiques du groupe, et l'association de moyens, structure technique qui développe les synergies et gère les moyens. Le pilotage de ces différentes missions est assuré par notre directeur général, Hervé Naerhuysen³, chargé de mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le conseil d'administration paritaire.

Très investi sur la gestion des retraites complémentaires, sur la prévoyance et sur la santé, PRO BTP a, au fil du temps, élargi ses activités à d'autres domaines⁴ pour mieux répondre aux besoins de la profession.

Quelles sont les vertus de ce modèle de gestion paritaire ?

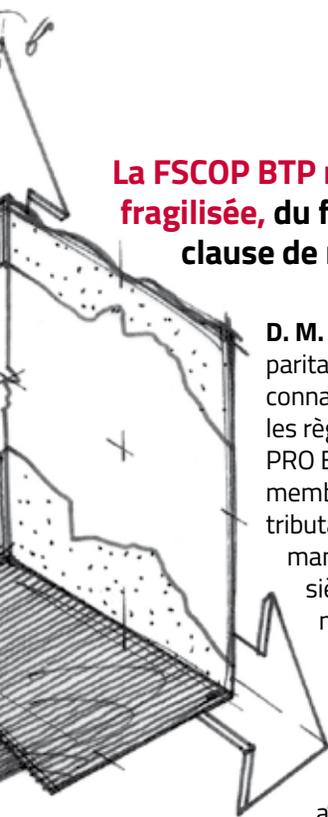
D. M. – L'une d'entre elles consiste à réunir des acteurs aux intérêts divergents, mais capables de s'unir pour prendre des décisions consensuelles afin de gérer en commun nos institutions sociales qui représentent une sorte de bien commun de la famille du BTP. Ce modèle paritaire et de mutualisation des moyens est d'autant plus essentiel que pas une semaine ne passe sans qu'un nouveau texte législatif ou réglementaire ne vienne bousculer les règles antérieures. De ce point de vue, la question des retraites est devenue un sujet sensible. L'Agirc et l'Arrco, qui ont fusionné au 1^{er} janvier dernier, sont engagées dans une trajectoire de réduction des coûts, en obligeant les acteurs professionnels des différentes branches d'activité à réduire leurs frais de fonctionnement et le nombre des caisses de retraite. Au sein du groupe, nous avons anticipé cette nécessité de réduire les coûts en créant, il y a une dizaine d'années, une association de moyens, AMICAP⁵, qui rassemble PRO BTP et cinq autres caisses professionnelles. Ce modèle a débouché sur une nouvelle entité, Alliance Pro Retraite. Elle va permettre de regrouper ces caisses dans le sens voulu par l'Agirc et l'Arrco, qui veulent tout maîtriser, y compris en nous imposant leur propre logiciel de gestion !





Un modèle menacé?

La FSCOP BTP n'est-elle pas elle-même fragilisée, du fait d'avoir perdu la clause de représentativité?



D. M. – Cela porte atteinte au paritarisme tel que nous le connaissons, c'est clair ! Cependant, les règles de fonctionnement de PRO BTP, dont nous sommes membres fondateurs, ne sont pas tributaires de la représentativité. Les mandataires de la Scop du BTP qui siègent dans les diverses instances nationales ou régionales de PRO BTP sont reconnus pour leur professionnalisme et leur implication. En clair, nous faisons le job, et les autres acteurs du BTP sont attachés au rôle qui est le nôtre. En revanche, d'autres menaces bien plus lourdes pèsent sur le devenir du paritarisme...

Comme l'autoentrepreneuriat ou l'économie collaborative, qui ont des effets d'émiettement du corps social, par exemple ?

D. M. – Oui, notamment. L'autoentrepreneuriat aura des conséquences en matière de cotisations et de couverture sociales, et le réveil risque d'être douloureux d'ici quelques années. Quant au développement de l'économie collaborative, elle suscite des interrogations, notamment en ce qui concerne l'assurance et la qualification. Cette dernière est protectrice dans nos activités, tant en matière de sécurité que de qualité. Mais le modèle du paritarisme est aussi menacé par l'émergence de la concurrence d'entreprises étrangères qui pratiquent le dumping social et

s'affranchissent des règles du droit du travail. Cela pourrait avoir pour conséquence de miner l'équilibre financier des organismes sociaux tout en portant atteinte au modèle du paritarisme, qui est à la fois un héritage et un modèle d'avenir, car il est garant de la cohésion sociale.

¹ D. Marie a intégré PRO BTP en qualité de suppléant de Maurice Lemainque en 2004.

² Représentants des entreprises du BTP : FNSCOP BTP ; CAPEB ; FFB ; FNTP ; FFIE. Représentants des salariés : CFDT ; CGT ; FG-FO ; CFTC ; CGC BTP ; FNSCBA.

³ Diplômé de l'École nationale des impôts et de l'ENA, il a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2016.

⁴ Les assurances ; l'épargne salariale ; l'action sociale professionnelle (BTP Vacances, BTP Résidences médico-sociales) ; la gestion financière.

⁵ Association des moyens informatiques des caisses professionnelles (AMICAP). Elle réunit PRO BTP et les caisses des salariés agricoles, de la réparation automobile, des intermittents du spectacle, des industries graphiques et des personnels et enseignants du privé.

PRO BTP, CHIFFRES CLÉS

- 3,4 millions d'adhérents actifs et retraités.
- 218 500 entreprises cotisantes.
- 5 250 collaborateurs (dont 800 salariés dans les résidences médico-sociales).
- Un réseau de 114 agences-conseils.

Soutien à la transition énergétique :

Le groupe mobilise 240 millions d'euros sur des projets consacrés à la transition écologique (création de parcs éoliens, centrales photovoltaïques, reconversion de friches industrielles, etc.).

Soutien à l'innovation :

Le groupe consacre 50 millions d'euros au soutien des PME françaises de croissance et 20 millions d'euros à des projets développés par des start-up, favorisant ainsi la transformation numérique.

(Source : site de PRO BTP)

Infos pros

Plus d'informations sur l'espace partenaires du site www.scopbtp.org



★ Le 21/02/2019 – Appel à projets (prépa-apprentissage) organisé par le ministère du Travail

Le CCCA-BTP, acteur majeur et historique de l'apprentissage en France, a été sélectionné par le ministère du Travail dans le cadre de l'appel à projets «Prépa-apprentissage – #demarrestory», pour développer des dispositifs de préparation à l'entrée en apprentissage.



★ Le 23/01/2019 – Formation dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics: Constructyts dresse le bilan de l'année 2018

373 681 stagiaires ont bénéficié d'une formation en 2018, soit une augmentation de 13% par rapport à 2017.



★ Le 01/02/2019 – Cinq nouvelles start-up sélectionnées pour rejoindre l'accélérateur

«Santé – Prévention dans le BTP»

La troisième session de «pitches» de start-up candidates pour intégrer l'accélérateur «Santé – Prévention dans le BTP» s'est déroulée le 5 février dernier dans les locaux du CSTB.

Cinq nouvelles start-up ont été sélectionnées pour rejoindre l'écosystème d'«Impulse Partners» et bénéficier du soutien des quatre partenaires fondateurs: le CCCA-BTP, l'OPPBTP, PRO BTP et la fondation Excellence SMA.

★ Le 01/02/2019 – Le service d'assistance en ligne «PréventionBTP En direct», lancé par l'OPPBTP, rencontre un grand succès!

Lancé le 5 février 2018, «PréventionBTP En direct» répond à un enjeu majeur pour l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP): celui d'être présent auprès des entreprises du BTP à tout moment et *via* différents canaux, afin de répondre en temps réel aux questions de sécurité et de prévention.



★ Le 06/02/2019 – Assurance vie:

PRO BTP innove en développant une nouvelle unité de compte immobilière, «Regard Immobilier»

PRO BTP innove avec «Regard Immobilier», le support à vocation immobilière dans la gamme des unités de compte (UC). Logé au sein du contrat Multisupport Confiance, «Regard Immobilier» est composé de plusieurs fonds immobiliers (Société civile de placement immobilier – SCPI), qui allient la sécurité de l'immobilier avec des rendements attendus supérieurs aux fonds en euros.

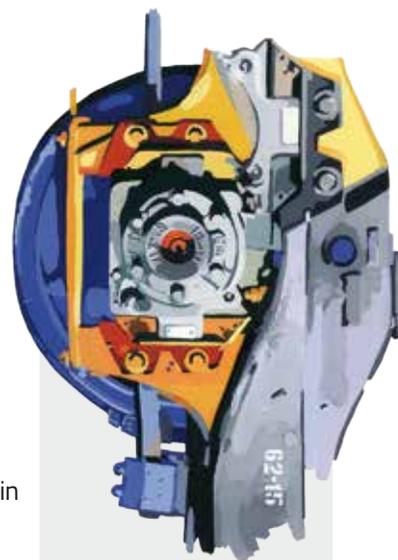


★ Le 11/02/2019 – QUALIBAT présente son nouveau répertoire de compétences pour le bâtiment

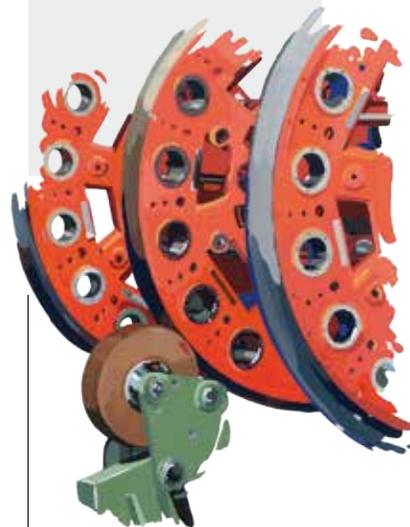
QUALIBAT, organisme majeur de qualification des entreprises et des artisans du bâtiment, lance à partir de ce mois de janvier 2019 sa nouvelle nomenclature des qualifications et certifications.



★ Le 15/01/2019 – SMAvie: 2,24% de rendement net en 2018 pour le



Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site www.scopbtp.org



support en euros de BATIRETRAITE MultiCompte

Dans un environnement marqué par des taux obligataires toujours historiquement bas et des marchés actions volatils, SMAvie affiche des rendements en euros quasi stables pour 2018. **Plus d'informations sur l'espace partenaires du site www.scopbtp.org.**

Les associations ouvrières du BTP, matrices du mouvement Scop

Patricia Toucas-Truyen

Historienne, chargée d'étude à la Recma¹

Apparu dans les années 1830, le modèle de l'Association ouvrière de production (AOP) a bénéficié de la ferveur associative de 1848 avant de subir la répression du Second Empire contre les républicains, puis celle contre les communards en 1871.

C'est à la faveur de la crise industrielle qui sévit au début des années 1880 que la jeune Troisième République entreprend de le promouvoir, comme remède possible au chômage qui touche de nombreux secteurs de l'artisanat. Dans cette optique, le ministre de l'Intérieur Waldeck-Rousseau réunit une Commission extraparlamentaire chargée d'enquêter sur les moyens de «*faciliter l'admission des associations ouvrières aux adjudications et soumissions des travaux de l'État*». Entre avril 1883 et janvier 1885, la Commission auditionne les responsables de 35 AOP. Établies dans le département de la Seine, elles relèvent, pour un tiers d'entre elles environ, des métiers du bâtiment: charpentiers, menuisiers, peintres en bâtiment, cimentiers, ébénistes. Les dépositions, retranscrites dans trois volumes², constituent un témoignage d'autant plus précieux que rares sont les possibilités pour l'historien du XIX^e siècle de pouvoir accéder à la parole ouvrière. Celle-ci est, il est vrai, portée par des personnalités comme Henry Buisson, de l'association de peintres Le Travail, ou Louis Favaron, fondateur de l'Association des Charpentiers de la Villette (1881), qui se distingueront ultérieurement pour leur rôle dans la structuration de la coopération ouvrière de production. Qu'apprenons-nous?

En premier lieu, que la création d'une AOP est plus souvent motivée par l'urgence économique que par l'adhésion à l'idéal coopératif. En ces temps de crise, lorsque les entreprises «classiques» n'embauchent plus, le regroupement coopératif semble ouvrir des perspectives permettant à l'ouvrier de reprendre le contrôle de son existence grâce au soutien du collectif.

En second lieu, la constitution d'une AOP se heurte à des obstacles administratifs, mais aussi financiers, que l'enquête cherche à identifier. Les banques n'accordant pas facilement des prêts, les futurs associés peinent à rassembler un capital.

Une grande diversité de pratiques

En matière de fonctionnement, on note une diversité des pratiques d'une AOP à l'autre. Il semble que les usages en cours dans la profession priment sur une doctrine coopérative stable qui s'imposerait à toutes. Ainsi, la durée du mandat du directeur ou son inamovibilité varient selon les associations, de même que la transmission des parts en cas de décès ou la différence entre le statut d'associé et celui de coopérateur. Certaines accordent un salaire minimal augmenté d'une part proportionnelle au travail accompli, alors que l'égalité est de règle chez d'autres, comme l'Association des Charpentiers de la Seine. Une fois l'association constituée, ces ouvriers coopérateurs ne cherchent nullement à renverser l'ordre social existant. Se tenant à l'écart des grèves corporatives, ils s'inscrivent bel et bien dans le courant réformiste du mouvement ouvrier.

Cette enquête se conclut par la fondation en 1884 – année de la loi sur les syndicats – de la Chambre consultative des AOP (considérée comme l'ancêtre de la CG Scop). Louis Favaron la préside jusqu'en 1906. Henry Buisson, quant à lui, crée en 1893 la Banque coopérative des AOP. **Enfin, un décret de 1888 et une loi de 1893 facilitent respectivement l'accès des AOP aux marchés de l'État et à ceux des communes.**

¹ *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives.*

² Les trois volumes sont consultables en version imprimée à la bibliothèque du CEDIAS-Musée social, 5 rue Las Cases, 75007 Paris. Les volumes 1 et 3 sont consultables en version numérique sur le site <http://gallica.bnf.fr>.

Nouveau Code pour les marchés publics : une avancée bienvenue ?

Le 1^{er} avril 2019 entrera en vigueur le premier Code de la commande publique. Il s'agit à la fois d'une première et d'un retour. Un seul texte régira donc à l'avenir l'ensemble des contrats de la commande publique.

Une première, puisque ce nouveau Code traitera de l'ensemble – ou presque – des contrats de la commande publique. Un retour, puisque de 1964 à 2015 les relations entre les acheteurs publics et les entreprises étaient régies par un Code des marchés publics, et qu'une parenthèse de 4 ans, de 2015 à 2019, les a soumises à une ordonnance complétée par un décret.

C'est en 1964 que les divers textes relatifs aux marchés publics sont en effet codifiés pour la première fois. Le Code comprend à l'origine 373 articles. Le délai de mandatement des acomptes et du solde est de 35 jours pour les marchés de l'État, de 45 jours pour ceux des collectivités locales ; le tirage au sort est de rigueur en cas d'offres équivalentes. Les SCOP sont mentionnées 17 fois...

Ce Code restera en vigueur pendant 37 ans, avec une importante mise à jour en 1993 qui introduira notamment les règles (on ne parle pas encore de principes) de liberté d'accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats.

Après cette longue période de relative stabilité, les gouvernements successifs seront pris d'une frénésie réformatrice, avec pas moins de trois Codes des marchés publics successifs entre mars 2001 et août 2006.

Le Code de 2001 sera le premier à faire référence aux directives européennes, qui impacteront désormais fortement les règles de la commande publique. Les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures y figurent désormais à l'article 1^{er}.

La parenthèse 2015-2019 peut être considérée comme marquant un certain recul pour les praticiens des marchés publics, puisqu'elle les a contraints à se référer à deux textes distincts, l'ordonnance de 2015 et le décret de 2016, et c'est compter sans les nombreux textes annexes comme ceux relatifs aux délais de paiement.

Le nouveau Code

marque à l'inverse une avancée bienvenue, quelles que soient les critiques que son contenu peut susciter par ailleurs sur tel ou tel point – les marchés globaux, par exemple –, puisqu'il s'agit d'une codification à droit constant, qui ne comporte aucune modification autre que de détail par rapport à la réglementation existante.

Le nouveau code agrège près de 30 lois ou décrets, notamment les dispositions de la loi de 1975 sur la sous-traitance, la loi MOP régissant les rapports avec les maîtres d'œuvre, et les textes relatifs aux délais de paiement. Il intègre également des règles issues de la jurisprudence, comme la définition de l'offre anormalement basse.

Rançon de cette exhaustivité, le Code ne compte pas moins de 1747 articles, mais les entreprises disposeront désormais d'un texte unique auquel se référer pour connaître leurs droits et devoirs dans leurs relations avec les acheteurs publics.

Par rapport au Code de 1964, les délais de paiement – et non de mandatement – sont aujourd'hui de 30 jours, le tirage au sort a disparu au profit de l'offre économiquement la plus avantageuse, et, signe sans doute d'une normalisation à laquelle l'ascendant pris par les règles européennes n'est pas étranger, le terme « coopérative » n'apparaît plus... ■

François Danel
Secrétaire général adjoint
Direction des affaires juridiques et techniques

Jeunes pousses

ISOSCOPI: La confiance en partage

Bien-être au travail, services aux clients, partage de valeurs d'égalité ont été les stimulants au cœur de la création d'ISOSCOPI en août 2015.

«*J'étais enthousiaste, c'était exactement le statut qui correspondait à ma vision de ce que doit être une entreprise*», raconte le trentenaire Yann Fromager, plaquiste de formation, se souvenant du moment où il découvrit les principes de fonctionnement et les valeurs des Scop.

Il prit rapidement la mesure des capacités d'accompagnement du réseau grâce aux conseils de l'Union régionale et à l'expertise professionnelle de la Fédération des Scop du BTP, celle de Lucie Fourcin¹, notamment. «*Elle s'est investie à nos côtés en nous guidant avec efficacité.*» Les quatre premiers associés, aux profils complémentaires, apportèrent 20 000 euros en capital, somme abondée par la région Centre² et complétée par un emprunt de 40 000 euros. En août 2015, l'aventure coopérative pouvait s'engager...

«*La société dans laquelle je travaillais avant mettait en avant les vertus du travail en équipe, souligne Yann, mais il y avait un fossé entre le discours et la pratique. C'est ce qui m'a incité à entreprendre autrement, pour retrouver les valeurs inculquées par mon père, artisan spécialisé dans l'isolation, et qui m'a appris le métier.*»

L'impératif du développement durable

L'écorénovation est au cœur de l'activité d'ISOSCOPI qui, dans ses travaux de remise aux normes de l'isolation, n'utilise que des produits biosourcés. Un impératif éthique pour les associés, car «*les entreprises ne peuvent pas se contenter de produire des richesses, elles ont aussi une responsabilité environnementale*».

En outre, dans sa phase de développement, l'entreprise va construire un bâtiment de 1 000 m² cette année et envisage



de doubler ses effectifs d'ici deux ans, notamment pour étoffer son bureau d'études et apporter plus de services à ses clients, y compris des services gratuits sur les dossiers d'aide ou la déclaration de travaux par exemple... «*Le lien de confiance avec nos clients est décisif, c'est notre matière première*, ajoute Yann. *Et nous allons examiner les mécanismes de transformation digitale, qui sont une clé incontournable pour mieux appréhender les attentes des clients.*»

En interne, d'ailleurs, chacun est considéré comme un acteur de l'innovation et tout est partagé selon des règles égalitaires, ce qui confère une authentique confiance, un dynamisme qui évite la sclérose. Et, pour l'instant, «*ça se passe super bien!*», conclut Yann Fromager. ■

¹ Secrétaire générale de la Fédération IDF-Centre des Scop du BTP.

² Dans le cadre du dispositif « Cap Scop » mis en place par la région Centre-Val de Loire, qui aide à la structuration et au développement de l'entrepreneuriat collectif sur des projets de création ou de reprise sous forme de Scop.



ISOSCOPI (Vendôme, Loir-et-Cher)

Création : août 2015

Salariés/associés : 8

CA (2018) : 1,2 M€

Secteurs d'activité : écorénovation, remise aux normes de l'isolation, charpente, couverture aménagement de combles, auprès de particuliers.

Site web : www.isoscop41.fr

**Tant qu'on n'a pas
essayé, on croit
qu'on n'y arrivera
jamais.**

**mon
DOC
unique**



**Vous n'imaginez pas comme c'est simple
de faire son premier pas en prévention.**

L'évaluation des risques professionnels contribue à la performance globale de votre entreprise.
C'est une étape essentielle pour assurer la sécurité et protéger la santé de vos salariés.

monDOCuniquePREMS.fr



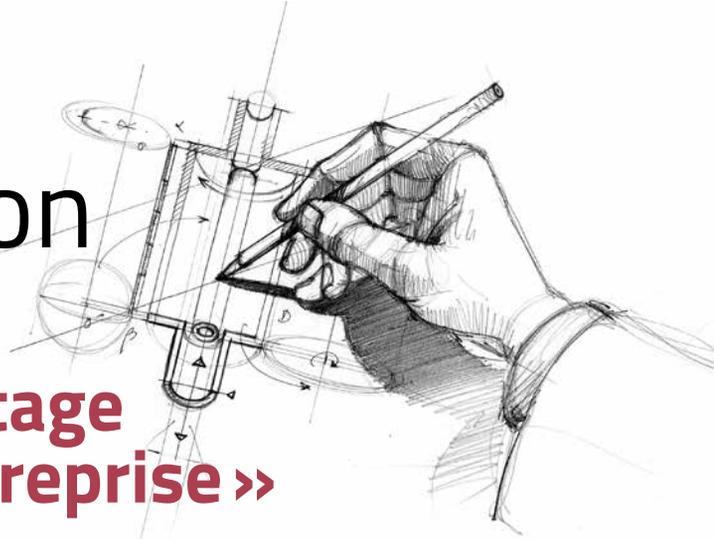
PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

T ransmission

SN2E :

« Pérenniser l'héritage et développer l'entreprise »



Sitôt porté à la gérance de la SN2E au début de l'année 2009, Christian Corsin s'est rapidement mis en quête de son propre successeur! Récit d'un récent passage de relais parfaitement maîtrisé...



Photos : © SN2E

En 1993, à la suite de la cessation de l'activité de l'entreprise, un noyau de dix employés se forme pour résister à l'inéluctable. «*Nous n'avions qu'une alternative, résume Christian Corsin, Pôle emploi ou tenter notre chance!*» Cette chance endosse alors les habits de la Scop dans l'urgence. Raymond Craighero devient le premier gérant de l'entreprise relancée avec succès et, quinze ans plus tard, au moment de passer le relais, il propose le nom de Christian Corsin aux associés. «*J'étais prêt, confie ce dernier. Depuis la création de la Scop, j'étais conducteur de travaux et j'avais la maîtrise de la gestion commerciale de mes chantiers. Devenir gérant, cela correspondait à une extension de ce que je faisais.*» Quelques mois plus tard, alors qu'il vient tout juste de prendre ses nouvelles

fonctions (au début de l'année 2009), l'une des premières préoccupations de Christian Corsin consiste à se mettre en quête... de son futur successeur! Il s'explique: «*En interne, nous n'avions pas identifié le bon profil, il fallait donc faire une recherche à l'extérieur rapidement. L'anticipation dans une structure comme la nôtre est vitale. L'intégration puis la préparation à la succession prennent du temps.*» C'est ainsi qu'en novembre 2010, Benoît Berthaud intègre la SN2E... alors qu'il vient de terminer son parcours de formation qui l'a conduit à obtenir un CAP, un bac pro en électrotechnique et un master en management. Six ans plus tôt, dans le cadre de son bac pro, il avait fait un stage de trois mois dans la Scop... mais cette fois-ci, on lui fait

comprendre à demi-mot qu'il est recruté pour prendre la gérance le jour venu. «*Tout cela a mûri tranquillement*», souligne-t-il... dans un environnement professionnel en perpétuelle évolution.

Éviter l'inertie, tendre vers l'harmonie

Entre son stage à la SN2E et son embauche, Benoît Berthaud mesure l'ampleur des mutations. «*Aussi bien en bureautique que sur les chantiers, tout a changé*», et la SN2E a su prendre les différents virages stratégiques qui ont affecté son univers professionnel. Pour supprimer des intermédiaires hiérarchiques sur les chantiers, les monteurs ont été responsabilisés. «*Nous avons besoin de plus de personnel au bureau d'études que d'intermédiaires.*» En conséquence, l'entreprise a investi en formations sur les logiciels et les nouvelles technologies nécessaires à l'exercice du métier. Depuis qu'il a pris la succession de Christian Corsin, à la fin de septembre 2018, Benoît Berthaud a pris toute la mesure de l'exercice exigeant

de la gérance. Il est vrai qu'il a eu le temps de se préparer et, atout supplémentaire, les deux hommes forment aujourd'hui encore un tandem. Ils échangent beaucoup sur le devenir de la Scop et son management, sur lequel leurs approches concordent: «*En raison de notre taille notamment, la clé, c'est l'humain! Nous devons à la fois bien connaître les attentes de chacun et responsabiliser les équipes pour éviter l'inertie ou les routines et tendre vers l'harmonie. C'est à la fois un gage d'efficacité et l'un des marqueurs de la Scop.*» À 33 ans, gérant depuis six mois, Benoît Berthaud est à la fois humble et ambitieux lorsqu'il formule des objectifs qui seraient source de satisfaction: «*Pérenniser l'héritage que nos prédécesseurs nous ont légué, et ajouter notre pierre en la développant dans le respect de nos valeurs.*» ■

SN2E (Mâcon)

Création : 1^{er} décembre 1993

Salariés/associés : 19/7

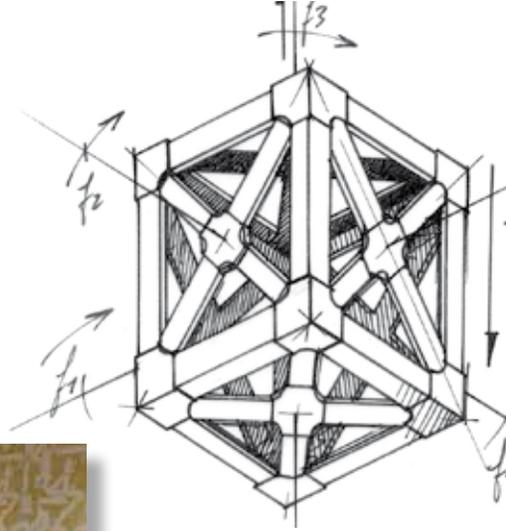
CA (2018) : 3 M€

Secteurs d'activité : électricité industrielle, bâtiment et tertiaire ; courants forts et faibles



Actualités

Vie du réseau



Séminaire Prévention à l'OPPBTB

La Fédération des Scop du BTP a réuni ses mandataires prévention et ses permanents pour un séminaire les 17 et 18 janvier, au siège de l'OPPBTB à Boulogne-Billancourt. Cela a été l'occasion de faire le point sur les actions engagées dans le cadre du



partenariat entre l'OPPBTB et la Fédération – renouvelé en mai dernier – et sur le déploiement des conventions régionales. Parmi les points abordés qui constitueront le socle

des actions menées sur le terrain dans les mois à venir, les outils « MonDOCunique Prem's » et « PréventionBTP En direct » ont particulièrement retenu l'attention des participants.

Venus les rejoindre pour le déjeuner, le président de la Fédération, Charles-Henri Montaut, et le directeur général de l'OPPBTB, Paul Duphil, ont souligné le caractère exemplaire du partenariat noué entre les deux structures depuis 2014, en lien avec la place originale des Scop du BTP au sein de la branche, et ont manifesté leur volonté commune de le poursuivre et de l'approfondir.



La Fédération des Scop du BTP a lancé son compte Twitter

Depuis le 24 janvier 2019, vous pouvez suivre la Fédération des Scop du BTP sur son

compte Twitter officiel: @fscopbtp. Avec l'ouverture de ce fil Twitter, la Fédération des Scop du BTP entend renforcer sa relation avec les professionnels du BTP et ses différents

partenaires. @fscopbtp s'attachera à communiquer sur l'actualité, les initiatives innovantes et les informations clés autour de ses adhérents. Tweet après tweet,

@fscopbtp construira, à travers des vidéos, des photos ou des visuels adaptés à ce réseau social, une page témoignant du quotidien des coopérateurs et de la passion qui les anime.



Mercredi 23 janvier, l'édition 2019 des Rencontres du BTP s'est tenue dans les locaux du département Génie civil - Construction durable de l'IUT de La Rochelle

Une quarantaine de professionnels ont pu rencontrer les enseignants et étudiants de 1^{re} et 2^e année de DUT, ainsi que

les lycées professionnels du département. Le buffet-déjeuner a d'abord permis des échanges avec les enseignants autour de futures collaborations. En effet, l'intervention de professionnels dans les programmes de formation est envisagée dès la rentrée 2019. Plus tard, les salles de cours du rez-de-chaussée ont été

investies par les stands des entreprises, autour desquels les étudiants ont pu rencontrer les professionnels et échanger sur leurs différents domaines de spécialité et métiers. Plusieurs ont trouvé des stages de 1^{re} ou de 2^e année, d'autres ont également établi des contacts et soumis leurs candidatures pour les contrats

d'alternance nécessaires à leurs inscriptions dans les lycées professionnels et écoles d'ingénieurs en vue de la rentrée prochaine.





Mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) avec la Fédération des Scop du BTP en Nouvelle-Aquitaine

Plus aucun doute aujourd'hui : la RSE est une **démarche stratégique** adaptée aux défis que notre secteur du BTP doit relever, tant sur les **transitions écologique et énergétique** que **numérique**.

L'occasion est aussi donnée de rappeler tous les bénéfices qui peuvent être attendus de l'évaluation et la **labellisation RSE SCOP BTP** :

- anticiper la réglementation ;
- accéder à de nouveaux marchés ;
- accéder plus facilement à des financements ;
- améliorer le bien-être des salariés ;
- maîtriser ses coûts ;
- dynamiser son image ;
- pérenniser et développer la Scop BTP ;
- innover.

Lors des réunions territoriales d'**octobre** et de **novembre 2018** (Niort le 16 octobre, Artigues-près-Bordeaux le 23 octobre, Hasparren le 24 octobre et Limoges le 6 novembre), les **Fédérations Aquitaine, Limousin-Berry-Auvergne et Poitou-Charentes des Scop du BTP** ont présenté, avec le soutien de **Constructyts**, l'opération collective destinée à accompagner les coopératives volontaires dans la mise en œuvre d'une démarche RSE et les cofinancements



possibles (OPCA et aides de la région Nouvelle-Aquitaine).

Afin de lancer cette opération collective dans les meilleures conditions, et notamment dans l'optique de mettre en place des groupes de travail par zone géographique, il était nécessaire de connaître précisément le nombre de SCOP prêtes à s'engager dans cette démarche, ainsi que la période la plus adaptée pour le déploiement.

Au total, ce sont 27 Scop qui ont participé à ces réunions, et 6 d'entre elles souhaitent s'engager dans cette démarche à partir du 2^e semestre 2019. Le recrutement n'est pas clos, et toutes les Scop du BTP de Nouvelle-Aquitaine partantes pour cette belle aventure sont les bienvenues.



Envoyez-nous vos photos de chantier !

La Fédération des Scop du BTP souhaite réaliser une exposition permanente à partir des réalisations de ses adhérents. Celle-ci permettra de mettre en lumière la pluralité des réalisations des Scop du BTP et de montrer l'étendue des activités de ces dernières.

Depuis quelques semaines, la Fédération s'attelle à collecter des photos de chantiers réalisés par les Scop du BTP. À ce jour, nous avons reçu 247 clichés, et nous comptons sur votre participation afin d'élargir cette collection. Ces clichés permettront de constituer une photothèque numérique, et nous en sélectionnerons quelques-uns pour les exposer au siège de la Fédération.

Pour ce faire, nous aurions besoin que vous accompagniez vos photos de quelques informations :

- la date du chantier (mois/année) ;
- le lieu (code postal) ;
- la nature du chantier (exemple : couverture, escalier en bois, construction métallique, charpente en bois, etc.).

Nous vous remercions pour votre coopération.

*Pour envoyer vos photos, contactez Alice Moreau
au service communication de la Fédération des Scop du BTP (a.moreau@scopbtp.org).*